



PIBRAC ROLLER SKATING

ADHÉSION/LICENCE SAISON 2018/2019



Notice d'information

Le Pibrac Roller Skating vous propose plusieurs options : la discipline **COURSE**, le **LOISIR** adultes/ados, le **ROLLER DERBY** et la **licence NON PRATIQUANT** (pour ceux qui veulent s'impliquer et soutenir la vie du club et bénéficier d'une assurance en tant que bénévole).

La cotisation annuelle qui inclut la licence à la Fédération Française de Roller Sports et les assurances aux Mutuelles du Mans est fixée à :

- ➔ **Tarifs enfants et jeunes étudiants :**
 - ✓ 1^{ère} personne : 150 €
 - ✓ 2^{ème} enfant : 110 €
 - ✓ 3^{ème} enfant et au-delà : 90 €
- ➔ **Tarif adulte (adhésion) :** 150 €
- ➔ **Tarif non pratiquant (adhésion) :** 50 €
- ➔ **Frais de mutation (derby) :** 16 €

La dégressivité s'applique aux enfants d'une même famille, **toutes disciplines confondues**.

Le taux de cotisation est unique et annuel quel que soit le nombre de cours suivi.

Les règlements seront libellés à l'ordre de « PIBRAC ROLLER SKATING ».

Afin de faciliter les démarches administratives et comptables nous vous demandons de bien vouloir nous retourner par le biais de l'un des Référents dont la liste figure à la fin de ce document, le dossier complet comportant l'ensemble des pièces suivantes :

1. La fiche d'inscription dûment remplie et signée avec **une adresse mail personnelle**,
2. Le montant de la cotisation à l'ordre du Pibrac Roller Skating
3. Une photo d'identité
4. **Soit un certificat médical de moins de 1 an**, établi par le médecin de votre choix, suivant le modèle joint (sauf pour les non-pratiquants).

Soit le formulaire « QS Sport » (joint au formulaire d'adhésion) rempli par vos soins. En effet, le certificat médical peut n'être renouvelé que tous les 3 ans mais avec l'obligation pour le licencié de remplir un questionnaire de santé (formulaire Cerfa : QS SPORT) qu'il doit conserver pour respecter les conditions de confidentialité médicale.

Si toutes les réponses à ce questionnaire sont négatives, il doit l'attester auprès du club à l'aide du formulaire : « Attestation QS Sport ».

Si une seule des réponses est positive, un nouveau certificat doit être obligatoirement fourni.

Vous disposerez d'un espace adhérent sur le site de la Fédération de roller, les accès vous seront transmis à l'adresse mail figurant sur le dossier d'inscription. Les licences vous seront envoyées sous forme électronique, vous devrez les imprimer directement.

Les participations financières :

Le Pibrac Roller Skating est une association " agréée jeunesse et sports" et à ce titre les adhérents peuvent bénéficier de la participation de nombreux CE. Dans ce cas, il convient de régler la totalité du montant de l'adhésion, l'aide du CE perçue par le club vous étant remboursée après son encaissement par le club.



Vous avez aussi la possibilité de régler avec des chèques vacances et des coupons sport ANCV (2% frais de gestion en plus de la cotisation).

Vous trouverez jointe une notice d'information précisant la couverture d'assurance offerte par les MMA et les possibilités d'extension.

Pendant les vacances scolaires :

- Les cours de l'école de patinage et de la section loisirs ne sont pas assurés.
- L'entraînement des groupes de compétition continue.

NB : Pour la sécurité de vos enfants, accompagnez-les et venez les rechercher sur les lieux de la séance. Assurez-vous que les éducateurs sont bien présents avant de repartir. Pour le retour, les enfants mineurs ne pourront se rendre seuls sur le parking du patinodrome s'ils ne sont pas accompagnés d'un adulte responsable autorisé par les parents à venir les chercher sur les lieux de l'entraînement.

En vous souhaitant une excellente saison sportive !

Le Bureau

Référents :

- École patinage : Gilbert FACCO (06 19 07 70 82)
/ Pierre PONCELET (06 25 16 88 36)
- Groupe 3 : Sébastien MASSON (07 84 93 66 98)
- Groupes 2 et 1 : Hervé BERNARDI (06 15 38 55 75)
- Loisir : Emmanuel BEAU (06 32 31 73 63)
- Derby : Eugénie CASSAGNE (06 12 12 27 81)

- Secrétaire PRS : Kamyar MAJDFAR (06 10 42 01 77)